

LA RANDO DES CARCASSES à ROQUECOR 82150

ouverte aux QUAD, SSV, MOTO et organisée par

ACTION-QUAD82

<http://www.action-quad82.fr>

SAMEDI 22 NOVEMBRE

INSCRIPTION (bulletin à retourner avant le 20 novembre)

[[parcours de 100 kilomètres avec possibilité de le réduire à 80 kilomètres pour ceux qui le souhaitent !
prévoir le ravitaillement en carburant]]

Programme :

12h00 - accueil des participants
13h30 - dernier départ
en soirée, apéritif suivi du repas

Bulletin d'engagement :

A renvoyer accompagné du règlement (chèque à l'ordre de ACTION-QUAD82), de la photocopie de l'assurance, de la carte grise du quad/ssv/moto ainsi que du permis de conduire à l'adresse suivante :

ACTION-QUAD82 chez Madame PIANEGONDA Nathalie
TOURON
47470 BLAYMONT

Pour tout renseignement complémentaire, appelez :

Robert au 0683713706 (matin); Nadine au 0687442486 (après-midi); Nathalie au 0671400060 (soirée)
ou par email à contactez-nous@action-quad82.fr

Engagement :

A renvoyer accompagné du règlement (chèque à l'ordre de ACTION-QUAD82), de la photocopie de l'assurance, de la carte grise du quad/ssv/moto ainsi que du permis de conduire à l'adresse suivante :

conducteur + repas		x 37 €	€
conducteur sans repas		x 27 €	€
passager avec repas		x 20 €	€
passager sans repas		x 12 €	€
repas supplémentaires		x 20 €	€
repas enfant (-12 ans)		x 10 €	€
TOTAL :			€

Nom et Prénom: _____

Adresse: _____

Tél: _____ Email: _____

Véhicule: QUAD SSV MOTO

Modèle et Marque: _____

✓ Règlement de la randonnée ci-après complété et signé

REGLEMENT DE LA RANDONNEE

organisée par ACTION-QUAD82

<http://www.action-quad82.fr>

SAMEDI 22 NOVEMBRE

-
- Point 1** – La randonnée organisée par ACTION-QUAD82 n'est ni une course ni une compétition sportive.
- Point 2** – Les QUAD/SSV/MOTO sont homologués, disposent d'un certificat d'immatriculation et leurs équipements d'origine en état de marche (éclairage, silencieux,...).
- Point 3** – Les QUAD/SSV/MOTO sont assurés, les conducteurs titulaires du permis approprié à la conduite de leur engin.
- Point 4** – Pilotes et passagers doivent porter un casque.
- Point 5** – Les participants s'engagent, lors de cette randonnée, à respecter les balisages et avertissements mis en place sur le parcours par les organisateurs.
- Point 6** – En cas de problème, vous devez appeler le numéro d'urgence fourni au départ et attendre les instructions des organisateurs.
- Point 7** – Le parcours de la randonnée est autorisé uniquement le **SAMEDI 22 NOVEMBRE 2014**. Toute personne utilisant ce tracé un autre jour s'expose à d'éventuelles poursuites judiciaires de la part des mairies des communes traversées ainsi que des propriétaires de terrains privés.
- Point 8** – Les organisateurs se réservent le droit d'annuler la randonnée ou de modifier le tracé si les conditions climatiques devenaient défavorables.
- Point 9** – Tout participant reconnaît ne pouvoir exercer à l'encontre de ACTION-QUAD82 ou des propriétaires des terrains traversés et chemins empruntés, aucun recours ou action à la suite d'éventuelles conséquences dommageables liées à cette randonnée.
- Point 10** – Chaque participant s'engage à respecter ce règlement durant toute la randonnée.

Nom et Prénom: _____

Adresse: _____

Tél: _____

Email: _____

Déclare avoir pris connaissance du règlement ci-dessus, et m'engage à le respecter. Le non respect de celui-ci entraînera une exclusion définitive.

Fait à _____ le _____

Signature précédée de la mention manuscrite « Lu et approuvé »